



ORDRE DES
PHARMACIENS
DU QUÉBEC

P 03
Oui, nous sommes
capables!

P 18
Le pharmacien à l'ère
du partage de l'information

P 20
Savoir communiquer
en fonction des diverses
personnalités

VOL. 11 N° 04
ÉTÉ 2022

L'INTERACTION

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

Pharmaciens et coroners

Une complémentarité naturelle





Toutes nos félicitations aux nouveaux diplômés en pharmacie!

Vous voici prêt à débiter votre pratique et nous vous souhaitons beaucoup de succès. Si vous avez besoin de conseils financiers dans votre vie professionnelle ou personnelle, contactez-nous et profitez de notre expertise. Nous travaillons avec les pharmaciens depuis près de 35 ans!

Nos conseillers dédiés aux pharmaciens



Hany Malek
B.A.A., Pl. Fin.

T. 514 350-7887
hmalek@fdpgp.ca



Saber Gallali
B.A.A., Pl. Fin.

T. 514 350-5083
sgallali@fdpgp.ca



Steve Lamontagne
B.A.A., CIM^{MD}, Pl. Fin.

T. 819 564-3416
slamontagne@fdpgp.ca



Actionnaire de fdp
depuis 1988

fdpgp.ca | 1 888 377-7337

Financière des professionnels inc. détient la propriété exclusive de Financière des professionnels – Fonds d'investissement inc. et de Financière des professionnels – Gestion privée inc. Financière des professionnels – Fonds d'investissement inc. est un gestionnaire de portefeuille et un gestionnaire de fonds d'investissement, qui gère les fonds de sa famille de fonds et offre des services-conseils en planification financière. Financière des professionnels – Gestion privée inc. est un courtier en placement, membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE), qui offre des services de gestion de portefeuille. fdp et les marques de commerce, noms et logos connexes sont la propriété de Financière des professionnels inc. et sont enregistrés ou employés au Canada. Employés en vertu d'une licence de Financière des professionnels inc.



OUI, NOUS SOMMES CAPABLES !

Par Bertrand Bolduc – Président

L'évolution de la pandémie au cours des deux dernières années aura été un catalyseur de changements structurants pour les pharmaciens, c'est le cas de le dire. Forts du succès des nouvelles activités découlant des projets de loi 41 et 31 depuis le début de la pandémie, vous vous êtes montrés capables de faire évoluer votre pratique et de vous préparer au futur. Vous avez même fait office de leaders mondiaux en étant parmi les premiers pharmaciens sur la planète à prescrire le Paxlovid. Quelle fierté!

Plusieurs d'entre vous me demandent pourquoi l'Ordre fait évoluer la profession vers de nouvelles activités. La réponse est simple. Plusieurs activités que nous faisons hier n'existent plus aujourd'hui, comme les tests de grossesse, par exemple. Comme la technologie évolue, notre profession évolue, elle aussi, sans cesse.

Évidemment, nous ne ferons pas dans le futur ce que nous faisons par le passé. En pharmacie, l'avenir, ce sont les services, la personnalisation et

l'optimisation des traitements. Bien que la distribution demeure toujours un pan très important de notre profession, la valeur ajoutée de celle-ci s'inscrit moins dans une perspective à moyen et long terme et c'est une tâche pour laquelle les ATP et les techniciens en pharmacie nous assisteront de plus en plus.

Et c'est justement pour cela que de nouvelles activités se rajoutent. Il faut faire évoluer la profession toujours vers l'objectif de protéger le public par un usage optimal des médicaments. Cela passe par votre expertise.

L'EXEMPLE PAXLOVID

Vous avez été parmi les premiers pharmaciens au monde à prescrire le Paxlovid, une fierté dont je ne me cache pas lorsque j'ai la possibilité de parler aux collègues du monde entier.

Comme d'habitude, vous vous êtes engagés dans cette nouvelle responsabilité avec assurance, et le tout s'est très bien déroulé. Dès le premier jour, il y a eu une forte hausse de prescriptions

de Paxlovid, et la majorité d'entre elles étaient émises par des pharmaciens, spécialement la fin de semaine. Cette tendance n'a pas changé. À l'heure actuelle, environ 67% des prescriptions de Paxlovid au Québec sont faites par des pharmaciens.

La modification du règlement n'est pas limitée au Paxlovid et permet aux pharmaciens de prescrire un traitement contre l'influenza ou la maladie à coronavirus à un patient symptomatique et à risque de développer des complications. Cette activité a donc le potentiel d'être étendue à d'autres produits qui seront commercialisés dans le futur.

Vous avez été en mesure de montrer ce que vous pouvez faire en faisant office de leaders pour vos confrères du monde entier avec la prescription du Paxlovid. Soyez fiers de cet accomplissement.

Ayons confiance ; si nous sommes capables de faire cela et de faire figure de leaders mondiaux, nous pouvons faire beaucoup plus. Oui, nous sommes capables! ◀



PHARMACIENS ET CORONERS ? UNE COMPLÉMENTARITÉ NATURELLE

▶ ÉDITORIAL

- 3 Oui, nous sommes capables!

▶ ACTUALITÉS

- 6 Formation continue :
bilan du 1^{er} cycle
- 7 Prescription du Paxlovid
par les pharmaciens québécois
- 7 Retour sur la Tournée
d'information 2022
- 7 Bienvenue aux
19 nouveaux pharmaciens

▶ DOSSIER

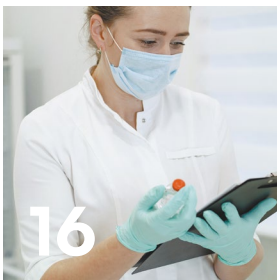
- 8 Pharmaciens et coroners?
Une complémentarité naturelle
- 10 Une collaboration fructueuse
- 13 Au-delà de l'analyse,
des solutions
- 16 Les avantages d'un
pharmacien-coroner

▶ ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

- 18 **Déontologiquement vôtre**
Le pharmacien à l'ère
du partage de l'information

▶ PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- 20 Savoir communiquer en fonction
des diverses personnalités



22 Question de pratique
Puis-je exécuter une ordonnance portant sur une substance désignée émise par un prescripteur faisant l'objet d'une restriction par Santé Canada?

24 Le petit monde de Clément

▶ REGARD SUR LA PHARMACIE

26 Dans les médias
Réussir à se faire entendre sur la place publique

L'INTERACTION

ÉDITEUR

Ordre des pharmaciens du Québec
266, rue Notre-Dame Ouest, bureau 301
Montréal (Québec) H2Y 1T6
Téléphone : 514 284-9588
Sans frais : 1 800 363-0324
Courriel : communic@opq.org
www.opq.org

RÉDACTRICE EN CHEF

Julie Villeneuve

COORDONNATRICE

Valérie Verville

COLLABORATEURS À CE NUMÉRO

Gylaine Bertrand, Louise Bouchard, Paul Cérat, Bernard Deshaies, Anne-Marie Tremblay, Katia Vo

GRAPHISME

www.gbdesign-studio.com

RÉVISION LINGUISTIQUE

Isabelle Roy

PUBLICITÉ

Ève Champagne, CPS Média
Téléphone : 450 227-8414, poste 313
echampagne@cpsmedia.ca
Poste publication 40008414

Dépôt légal, 2^e trimestre 2022
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 1918-6789

ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

L'Ordre des pharmaciens du Québec a pour mission de veiller à la protection du public en encourageant les pratiques pharmaceutiques de qualité et en faisant la promotion de l'usage approprié des médicaments au sein de la société. Il regroupe plus de 9 700 pharmaciens. Plus de 7 000 d'entre eux exercent à titre de salarié ou de propriétaire dans plus de 1 900 pharmacies communautaires et plus de 1 600 pratiquent au sein des établissements publics de santé du Québec. Près de 900 pharmaciens œuvrent notamment à titre d'enseignant ou pour des organismes publics, associatifs ou communautaires.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bertrand Bolduc

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte. La reproduction d'extraits est autorisée pour usage à l'interne seulement avec mention de la source. Toute reproduction partielle doit être fidèle au texte original. Toute autre demande de reproduction doit être adressée à la Direction des communications de l'Ordre par écrit. Ce document est disponible en ligne au www.opq.org

FORMATION CONTINUE : BILAN DU 1^{er} CYCLE

LA PANDÉMIE A PERTURBÉ LE TOUT PREMIER CYCLE DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE QUI DEVAIT SE TERMINER LE 31 MARS 2020. DANS CE CONTEXTE PARTICULIER, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE AVAIT PRIS LA DÉCISION DE COMBINER DEUX CYCLES DE FORMATION, CE QUI A REPOUSSÉ LA PÉRIODE DE DEUX ANS, SOIT AU 31 MARS 2022. LA PREMIÈRE PÉRIODE DE RÉFÉRENCE DU RÈGLEMENT MAINTENANT TERMINÉE, QUEL BILAN POUVONS-NOUS EN TIRER ?

Les pharmaciens ont vraiment été au rendez-vous en matière de formation continue. Le 14 avril, seuls 342 portfolios demeuraient incomplets sur les 9 683 totaux. Maintenant que le cycle est terminé, l'équipe du registrariat a réalisé une vérification quantitative des portfolios (80 heures, 6 heures de l'Ordre, 3 types pour la plupart) et a communiqué avec les pharmaciens dont le portfolio était incomplet. Une vérification aléatoire qualitative sera réalisée pour certains portfolios au cours des prochains mois.

Depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur la formation continue obligatoire*, le nombre d'activités accréditées par l'Ordre est également en augmentation constante, ce qui offre davantage de choix aux pharmaciens quand vient le temps de choisir une activité de formation.

Maintenant, les pharmaciens peuvent se concentrer sur le prochain cycle de formation continue !

LES FORMATIONS DE L'ORDRE LES PLUS POPULAIRES

En 2018-2020

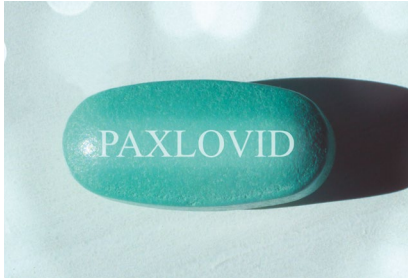
- La formation ayant eu le plus d'inscriptions, autant en **conférence qu'en autoapprentissage**, est *Pour que la migraine ne soit pas un casse-tête*, avec plus de 1 000 inscriptions.
- Mention spéciale également à l'**autoapprentissage** *Thérapie médicamenteuse et patient âgé fragilisé : adapter ses interventions*, qui a été également très apprécié !

En 2020-2022

- Les formations en **autoapprentissage** *Sécurité et confiance de nos patients : au cœur de la gestion des erreurs en pharmacie* et *Traiter le trouble dépressif caractérisé un patient à la fois* ont été coude-à-coude quant au nombre de participants (environ 1 035).
- La **conférence** sur les analyses de laboratoire a aussi été un franc succès avec plus de 1 400 inscrits !



PRESCRIPTION DU PAXLOVID PAR LES PHARMACIENS QUÉBÉCOIS



Selon un article publié dans le journal *Le Devoir*¹, le 30 avril dernier, plus de 68 % des prescriptions de Paxlovid ont été faites en pharmacie. Les pharmaciens québécois ont donc répondu présents dès le moment où ils ont pu commencer à prescrire ce médicament.

Rappelons que le 1^{er} avril dernier, un règlement permettant aux pharmaciens de prescrire tous les traitements contre la maladie à coronavirus est entré en vigueur. Cette nouvelle responsabilité a pu voir le jour à la suite de travaux réalisés par l'Ordre, en collaboration avec le Collège des médecins du Québec, l'Office des professions du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les pharmaciens québécois font ainsi partie des premiers au Canada et au monde à prescrire ce médicament. Ils peuvent en être fiers!

¹ 68 % des prescriptions de Paxlovid ont été faites en pharmacie, Isabelle Paré, *Le Devoir*, 30 avril 2022, <https://www.ledevoir.com/societe/sante/705408/68-du-paxlovid-prescrit-en-pharmacie-depuis-avril>

BIENVENUE AUX 19 NOUVEAUX PHARMACIENS!

Alkhoury, Eva
Antonin, Cynthia
Antony, Mariana
Arfoul, Edward
Assayag, David
Bassaly, Nermin
Berthiaume, Jean-François
Biton, Ashley
Bourezgui, Jad
Celestin, Marie Nelda
Del Giudice, Rosa
Elshafaie, Dina
Kheirallah, Wael
Metry, Tamer
Nguyen-Novoa, Minh Junior
Saba, Rasha
Verma, Nikhil
Wahba Morcos, Maryan
Yakoub, Christeen

RETOUR SUR LA TOURNÉE D'INFORMATION 2022

La Tournée d'information de l'Ordre 2022 devait être à la fois en présentiel et en virtuel; l'arrivée du variant Omicron est venue bouleverser nos plans. Qu'à cela ne tienne, nous avons tenu 4 webdiffusions en mars et avril 2022 auxquelles près de 900 pharmaciens se sont inscrits. Nos sondages nous ont permis de constater que la formule virtuelle est très appréciée.

L'occasion était belle pour le président, Bertrand Bolduc, et la directrice générale, Manon Lambert, d'aborder les grands dossiers et enjeux de l'heure, en plus de répondre aux questions des pharmaciens participants. Parmi les sujets abordés : les nouvelles activités professionnelles liées au projet de loi 31, l'arrivée de techniciens en pharmacie et d'assistants techniques mieux formés sur le marché, l'inspection professionnelle, l'approche vigie, la pénurie de personnel et la santé mentale, en plus de quelques grandes décisions disciplinaires.

Avec un taux de satisfaction extrêmement élevé de la part des participants, il est certain que nous allons renouveler l'expérience!



PHARMACIENS ET CORONERS ? UNE COMPLÉMENTARITÉ NATURELLE

Par 37^e avenue

10

UNE COLLABORATION FRUCTUEUSE

13

AU-DELÀ DE L'ANALYSE,
DES SOLUTIONS

15

LES AVANTAGES D'UN
PHARMACIEN-CORONER

Par Louise Bouchard, 37^e avenue

L'Ordre des pharmaciens du Québec et le Bureau du coroner collaborent depuis des années, tous deux avec des objectifs communs de protection de la population.

Lors des investigations liées à un décès, le Bureau du coroner émet parfois des recommandations à l'Ordre menant à des changements applicables à la gestion et à l'administration des médicaments. Ces recommandations permettent de maintenir ou d'instaurer des pratiques pharmaceutiques de qualité et de faire la promotion d'un bon usage des médicaments.

Or, le gouvernement du Québec examine depuis quelques années la possibilité que les pharmaciens puissent accéder à la fonction de coroner. Dans son mémoire déposé lors des audiences sur le projet de loi n° 45, en août 2020, l'Ordre demandait que les pharmaciens soient inclus à cette expertise afin que ses recommandations aient plus d'impact lors de décès impliquant des médicaments. Au printemps 2022, un projet de règlement sur les personnes aptes à être nommées coroners a été publié dans la Gazette officielle du Québec. Bonne nouvelle : les pharmaciens en font partie ! Au moment d'écrire ces lignes, on en est aux dernières consultations avant l'entrée en vigueur du règlement.

Le dossier qui suit montre la pertinence de cette collaboration et de cette nouvelle loi grâce à des exemples concrets. Il en va de la protection et de la santé de toutes et de tous !

Bonne lecture.



UNE COLLABORATION FRUCTUEUSE

Par Anne-Marie Tremblay, 37^e avenue



Le Bureau du coroner est chargé de faire la lumière sur les causes et les circonstances entourant certains décès. Les résultats de ses investigations contiennent des informations critiques pour l'Ordre des pharmaciens du Québec, qui utilise ces données pour améliorer la sécurité des patients.



L'équipe du Bureau du coroner, composée d'avocats, de notaires et de médecins, mène quelque 5 500 investigations chaque année. Les coroners interviennent seulement dans certaines situations particulières – lorsque les causes du décès sont obscures ou que celui-ci est survenu dans des circonstances violentes, comme un homicide, un accident ou un suicide, ou par suite de négligence. « Au terme de son investigation, le coroner doit répondre à cinq questions très précises, soit qui, quand, où, comment et pourquoi », détaille M^e Amélie Lavigne, coroner au Bureau du coroner.

Pour y arriver, il faut colliger différentes données, par exemple en épluchant le rapport de police et en recueillant différents témoignages entourant le décès. « Mais l'une des sources d'information les plus importantes, c'est vraiment le corps quand il est accessible. Même après la mort, il continue de nous fournir des informations, entre autres avec l'examen externe et l'autopsie, quand c'est nécessaire. » La réalisation d'analyses toxicologiques permet également d'obtenir des renseignements pertinents. Les coroners peuvent aussi interroger les pharmaciens ou vérifier auprès de la RAMQ quels étaient les médicaments qui étaient prescrits à la personne décédée.

« La réalisation d'analyses toxicologiques permet également d'obtenir des renseignements pertinents. »

SUIVRE LES RECOMMANDATIONS

Lorsqu'ils le jugent nécessaire, les coroners émettent des recommandations précises à la suite de leur investigation. « Seuls 3 % à 4 % des rapports en font l'objet. Chaque fois, nous analysons la pertinence d'en inclure. L'objectif est de sauver des vies et de voir comment de tels décès pourraient être évités à l'avenir », explique Pierre Patry, épidémiologiste, conseiller en prévention et responsable des recommandations au Bureau du coroner.

Le coroner en chef transmet ensuite ces recommandations aux personnes, aux associations, aux ministères ou aux organismes concernés. Même s'il n'y a pas d'obligations légales d'appliquer ces suggestions, le Bureau du coroner demande à chaque intervenant de lui faire part des mesures qu'il entend instaurer.

Une consigne que l'Ordre des pharmaciens prend très au sérieux. Un comité de gestion des risques analyse sous différents angles chaque rapport contenant des recommandations, explique Michel Caron, pharmacien et conseiller-analyste à la Direction de la qualité de l'exercice et des relations partenaires à l'Ordre. « Est-ce que c'est lié à la formation, aux standards de pratique, à certaines lois ou certains règlements qu'il faudrait ajuster ou est-ce que c'est carrément un problème déontologique ? Dans le dernier cas, on va diriger le dossier vers la Direction des enquêtes de l'Ordre. »

Pour chaque dossier, l'Ordre informe le Bureau du coroner des solutions qu'il entend mettre en place et qui peuvent toucher différents volets. Michel Caron donne l'exemple de certains médicaments jouant sur la régulation de la température corporelle. Si un décès survient en période de canicule, l'Ordre pourrait rappeler à



« L'Ordre prête également attention aux rapports dans lesquels sont impliqués des médicaments, même s'il n'y a pas de recommandation directe du Bureau du coroner. »



ses membres d'être vigilants, proactifs et d'avertir les patients à risque lorsque le mercure monte.

Dans d'autres situations, cela pourrait requérir des changements législatifs, explique Bertrand Bolduc, comme dans le cas du cannabis. « Actuellement, on ne sait pas quand quelqu'un consomme du cannabis comme médicament. Mais est-ce que cela pourrait avoir des interactions avec d'autres médicaments? »

L'Ordre prête également attention aux rapports dans lesquels sont impliqués des médicaments, même s'il n'y a pas de recommandation directe du Bureau du coroner. « Nous examinons la situation pour vérifier s'il y a eu des manquements et voir ce qui pourrait être amélioré dans la gestion de médicaments », affirme le président de l'Ordre, Bertrand Bolduc.

AU-DELÀ DES RECOMMANDATIONS

Si le nombre de rapports ayant des recommandations directes à l'Ordre se compte sur les doigts d'une main chaque année, le nombre de dossiers du coroner touchant les médicaments ou autres substances est plus élevé, explique Michel Caron.

« Nous recevons aussi des rapports de coroner lorsqu'il a été déterminé que le décès d'une personne est lié à un mésusage, qu'il soit volontaire ou non, causé par un ou plusieurs médicaments ou drogues. Ce qui représente en moyenne une quinzaine de rapports chaque semaine. »

Ces rapports permettent aux pharmaciens d'apporter des améliorations à leur pratique. « Dans le cas où le décès d'une personne se serait produit en établissement de santé et que ce décès aurait pu être évitable, par exemple si un médicament a été administré au mauvais patient, on pourrait alors voir comment ajuster les mécanismes internes pour améliorer le circuit du médicament », illustre Michel Caron.

Bref, les pharmaciens ne peuvent pas toujours savoir ce qui se passe avec leurs patients en dehors de l'officine, mentionne Bertrand Bolduc. Les rapports du coroner permettent donc de prendre conscience de certains risques et d'agir en prévention. « Nous sommes le gardien de but de la thérapie médicamenteuse », dit-il. Et ces informations sont donc cruciales pour faire obstacle à certains dangers pour les patients. ◀

AU-DELÀ DE L'ANALYSE, DES SOLUTIONS

Par Anne-Marie Tremblay, 37^e avenue

Consulter les différents rapports du coroner permet non seulement à l'Ordre des pharmaciens du Québec de mieux comprendre les risques liés aux médicaments, mais aussi de mettre en place des actions pour les réduire. En voici quelques exemples.





Au Québec, 158 personnes sont décédées d'une surdose de fentanyl entre 2018 et 2020 selon les données de l'Institut national de santé publique du Québec. Ce produit circule sur le marché noir, mais certains utilisateurs de timbres transdermiques prescrits les détournent sur ce marché illégal ou les utilisent mal, ce qui pose un risque important pour la santé.

Pharmacien et conseiller-analyste à la Direction de la qualité de l'exercice et des relations partenaires à l'Ordre, Michel Caron donne l'exemple d'une personne aux soins palliatifs qui prenait ce médicament pour soulager ses souffrances en fin de vie. « À la suite de son décès, son conjoint s'est donné la mort en utilisant simultanément les timbres de fentanyl qui étaient destinés à sa conjointe, mais qui n'avaient pas été utilisés. »

Épidémiologiste au ministère de la Santé et des Services sociaux, et conseiller en prévention et responsable des recommandations au Bureau du coroner, Pierre Patry cite un cas semblable survenu au cours des dernières années. « Un homme, à la suite du décès de sa femme, a décidé que c'en était assez et a pris tous les médicaments de sa conjointe, ce qui a mené à sa mort », explique-t-il. « La personne endeuillée avait sous la main une grande quantité d'hydromorphe et de substances psychoactives, ce qui a facilité son passage à l'acte », a conclu le rapport du coroner.

Dans les deux cas, cela soulève des questions sur la gestion des médicaments d'une personne décédée. Pour éviter ce type de situations, les coroners ont suggéré à Services Québec de mettre à jour son guide *Quoi faire lors d'un décès* pour y inclure une section abordant le retour des médicaments périmés ou inutilisés.

« Nous pouvons aussi poser différentes actions, des modifications à des guides, à des normes. Mais le plus souvent, nous effectuons des rappels de procédures »

— Bertrand Bolduc, président de l'Ordre

À la suite de ces recommandations des coroners, le conseil d'administration de l'Ordre a adopté un énoncé de position sur la mise en place d'initiatives d'échange de timbres de fentanyl¹. « Lorsqu'on renouvelle la prescription, les timbres utilisés sont collés sur une feuille de papier. Si la personne en a utilisé huit, on lui en redonne huit. Cela permet d'éviter l'accumulation pour un mésusage dans le futur », explique Michel Caron. C'est aussi une bonne façon d'éviter que les timbres utilisés, qui contiennent encore un peu de médicament, puissent intoxiquer une autre personne par accident, un enfant par exemple.

PASSER AUX ACTES

Il ne s'agit là que de quelques exemples de mesures concrètes s'appuyant sur des rapports du coroner reçus par l'Ordre. Des observations qui peuvent mener à différentes actions, mentionne Bertrand Bolduc, président de l'Ordre. « Dans une majorité de cas, le coroner nous recommande de réviser l'acte posé par le pharmacien. Ces dossiers sont donc transmis à l'inspection professionnelle. »

¹ Énoncé de position, Mise en place d'initiatives d'échange de timbres de fentanyl, Ordre des pharmaciens du Québec, <https://www.opq.org/materiel-documentation/mise-en-place-d-initiatives-dechange-de-timbres-de-fentanyl>

« Nous pouvons aussi poser différentes actions, des modifications à des guides, à des normes. Mais le plus souvent, nous effectuons des rappels de procédures », poursuit le président. C'est le cas par exemple des erreurs quant au méthotrexate, une substance qui peut être toxique, indique-t-il. « On donne ce médicament une fois par semaine aux gens qui font de l'arthrite, mais il arrive qu'il y ait des erreurs dans la préparation des piluliers et qu'on en mette tous les jours. »

Ce surdosage a parfois causé la mort du patient, comme le rapporte le Bureau du coroner. « Si l'erreur est humaine, cela ne veut pas dire qu'elle est acceptable, dit le président. Quand ce genre de médicament est impliqué, il faut qu'il y ait des mécanismes de vérification supplémentaires. C'est le genre d'information que nous rappelons souvent à nos membres. »

Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, en collaboration avec l'Ordre, a d'ailleurs publié un bulletin pour rappeler aux pharmaciens l'importance de manipuler ce médicament avec soin². Il y suggère plusieurs améliorations à apporter pour limiter les risques, comme de « créer des alertes dans les systèmes informatisés de gestion des ordonnances pour rappeler aux pharmaciens de revoir l'indication et le schéma posologique des prescriptions de méthotrexate ».

Plus largement, Bertrand Bolduc estime que la robotisation des piluliers pourrait aussi devenir une alliée précieuse pour diminuer les risques d'erreurs. « Les machines sont très performantes et beaucoup plus efficaces que les humains. Pour les pharmacies à très haut volume, cela peut justifier ce genre d'équipement. Car c'est certain que, si tu remplis 400 piluliers, à un moment donné, tu ne vois plus clair. Mais si tu ne t'occupes que de ceux qui demandent une plus grande vigilance, la concentration sera plus grande. »

Bref, les rapports du coroner ne restent pas lettre morte et font partie d'un processus d'amélioration continue pour la profession. « Ce sont des occasions d'apprendre, de s'améliorer et, surtout, de prévenir des décès », résume Bertrand Bolduc. ◀

² Le méthotrexate, encore et toujours une source d'inquiétude, bulletin n° 15, octobre 2013, <https://www.farpopq.com/content/uploads/2016/11/Bulletin-no-15-October-2013-Le-Methotrexate.pdf>



Le saviez-vous ?

La présence de gluten dans certains produits vendus en pharmacie pourraient avoir un impact sur la santé d'une personne cœliaque.

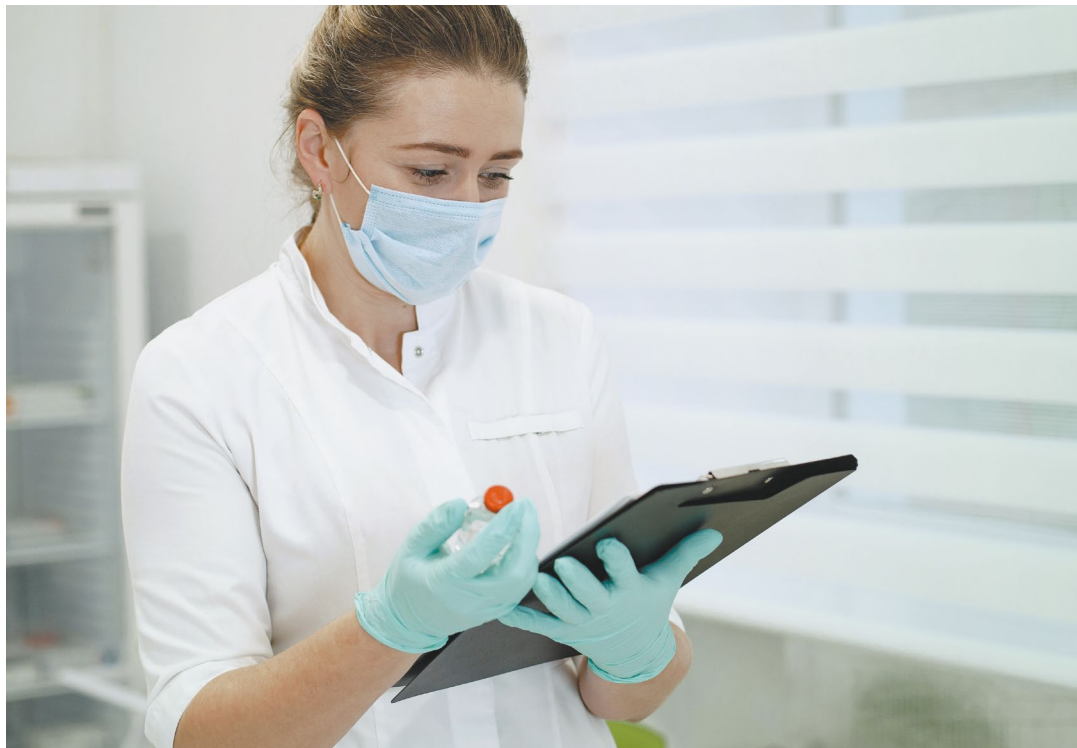
Levez le voile sur toutes les facettes de cette maladie et sur les enjeux quotidiens d'une vie sans gluten stricte en suivant cette formation accréditée par l'OPQ

La maladie cœliaque : se renseigner pour mieux intervenir

Information et inscription

www.coeliaque.quebec/fr/professionnels-de-la-sante





LES AVANTAGES D'UN PHARMACIEN-CORONER

Par Anne-Marie Tremblay, 37^e avenue

Autrefois réservé aux avocats, aux notaires et aux médecins, le rôle de coroner pourrait bien s'élargir à d'autres professions, dont celle de pharmacien, grâce à un projet de règlement découlant de la Loi sur les coroners qui, au moment d'écrire ces lignes, est soumis à une consultation pour adoption prochaine. Une nouvelle qui réjouit Bertrand Bolduc, président de l'Ordre, qui plaide pour cet élargissement depuis plusieurs années.

Les pharmaciens ont toutes les qualités requises pour devenir coroner, mener à bien les investigations et contribuer à prévenir les décès, estime Bertrand Bolduc. «Les pharmaciens ont une formation qui mise beaucoup sur l'analyse de situations,

et ils sont capables de poser des questions, de détecter les signes et les symptômes. Chaque fois que nous recevons quelqu'un, il faut observer la situation, analyser et conseiller. Des actions qui ressemblent à ce que font les coroners.»



« S'il est instructif d'avoir le point de vue d'un ingénieur lorsqu'un viaduc s'effondre, il est certainement fort utile d'entendre celui d'un pharmacien quand un médicament est en cause. »

La formation des pharmaciens inclut différentes notions scientifiques en lien avec la profession, et touche aussi à des concepts comme la toxicologie, la pharmacoépidémiologie, les techniques d'entrevue et de communication, les enjeux d'éthique et de déontologie. Voilà des connaissances pertinentes pour exercer le rôle de coroner. « Au même titre que les avocats, qui doivent apprendre des notions de toxicologie pour exercer ce rôle, les pharmaciens sont capables d'acquérir les connaissances nécessaires aux techniques d'enquête », ajoute le président.

Si le projet de règlement est adopté comme prévu, les infirmières ainsi que les ingénieurs s'ajouteront aussi à la liste des professionnels qui pourront devenir coroners. Il s'agit d'une façon d'élargir le bassin de candidats pour contrer la pénurie de coroners, une problématique soulevée lors de la commission parlementaire qui portait sur ces modifications législatives.

FAVORISER LES REGARDS CROISÉS

Réunir toutes ces expertises complémentaires permettra aussi d'avoir un regard encore plus étoffé sur les différents décès analysés chaque année, pense le président de l'Ordre. « Le fait d'avoir une équipe variée et de compter sur plusieurs types d'expertises permet d'apporter différentes visions autour d'un sujet, d'avoir des professionnels qui peuvent contribuer à cette analyse et, éventuellement, s'entraider. » Par exemple, s'il est instructif d'avoir le point de vue d'un ingénieur lorsqu'un viaduc s'effondre, il est certainement fort utile d'entendre celui d'un pharmacien quand un médicament est en cause.

Ceci est d'ailleurs souvent le cas. En effet, chaque année, beaucoup de dossiers qui se retrouvent au Bureau du coroner ont un lien avec la prise de médicaments. Des morts qui sont souvent causées par une mauvaise utilisation de ces substances ou encore à cause d'une faille dans le circuit du médicament. À titre d'exemple, le nombre de décès non intentionnels par intoxication est passé de 299 en moyenne pour les années 2012 à 2016 à 432 en 2017, ce qui représente un bond de 44,5%. Et c'est sans compter les chutes ou les accidents causés par l'effet de substances médicamenteuses.

En raison de leur expertise, les pharmaciens pourront donc poser un regard plus global sur ces enjeux, estime Bertrand Bolduc. En effet, comme ils connaissent bien le fonctionnement

des pharmacies, le circuit du médicament ainsi que les limites de la profession, ils pourront émettre des recommandations concrètes et ayant de l'impact.

Le président cite en exemple le fait que les pharmaciens peuvent maintenant modifier la prescription de narcotiques des patients. « Nous avons une plus grande liberté d'action pour prévenir des abus, le développement de tolérance et éventuellement des décès causés par des surdoses. Voilà un exemple dans lequel les pharmaciens pourraient jouer un plus grand rôle ou aller plus loin pour mieux prévenir les risques. » Si cette responsabilité a été ajoutée pendant la pandémie, elle aurait pu tout aussi bien l'être pour donner suite à la recommandation d'un coroner, fait-il observer.

De plus, si l'Ordre des pharmaciens fait déjà ce travail d'analyse des différents rapports pour voir si le système devrait être changé, ce type de suggestion aura plus de crédibilité et de poids si elle est portée par un coroner qui est aussi pharmacien, croit Bertrand Bolduc.

Même s'il reste encore des étapes à franchir avant de voir ces changements prendre forme, un projet de règlement est soumis à une consultation depuis avril 2022. Si tout se déroule comme prévu, son adoption devrait se faire au cours des prochains mois, confirme le Bureau du coroner. ◀

DÉONTOLOGIQUEMENT VÔTRE

LE PHARMACIEN À L'ÈRE DU PARTAGE DE L'INFORMATION

Par la **Direction des enquêtes**

En adoptant le dossier patient informatisé dès le début des années 1980, vous avez été parmi les premiers professionnels de la santé à adopter les technologies de l'information¹. L'arrivée, notamment, d'Internet, du DSQ et de l'infonuagique a permis de grands progrès dans l'accès à l'information, mais pose de nouveaux défis quant au maintien de la confidentialité. Penchons-nous sur la question !

LE PHARMACIEN ET LES RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Que vous pratiquiez en officine, dans un groupe de médecine de famille (GMF) ou en établissement de santé, vous avez couramment accès à de nombreux renseignements confidentiels. Témoignant de l'importance donnée au secret professionnel, le **Code de déontologie des pharmaciens** y consacre une section entière, dont nous pouvons citer quelques articles :

62. Le pharmacien doit respecter le secret de tout renseignement de nature confidentielle obtenu dans l'exercice de la pharmacie. Il doit notamment éviter de révéler qu'une personne a fait appel à ses services.

66. Le pharmacien doit prendre les mesures raisonnables à l'égard de ses employés et du personnel qui travaille avec lui pour que soit préservé le secret des renseignements de nature confidentielle.

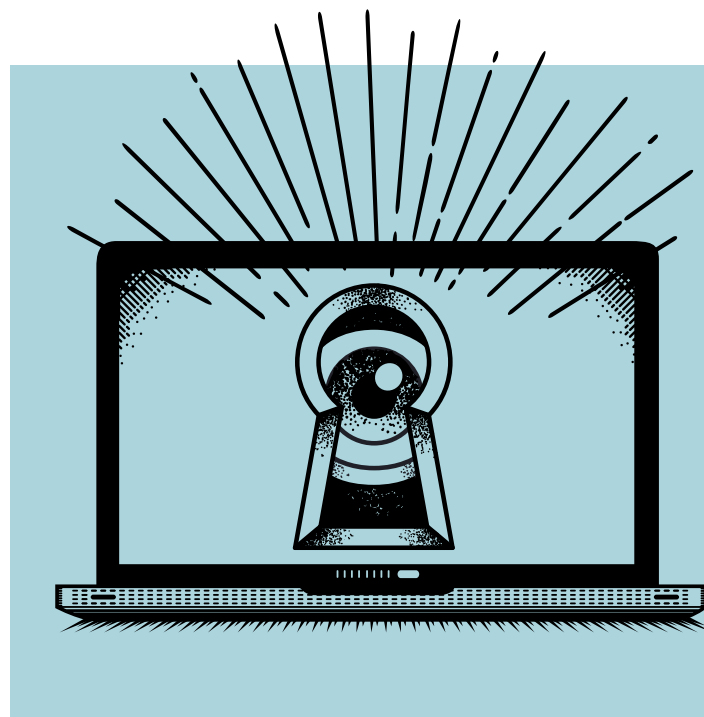
67. Le pharmacien ne doit pas faire usage de renseignements de nature confidentielle au préjudice d'un patient ou en vue d'obtenir directement ou indirectement un avantage pour lui-même ou pour autrui.

L'OCTROI DES CLÉS D'ACCÈS AU DSQ

L'Ordre a déjà fait plusieurs rappels aux pharmaciens à l'égard de leurs consultations du DSQ

et le message est clair : « Toute consultation doit être effectuée exclusivement en lien avec la prestation d'un soin ou d'un service pharmaceutique et nécessaire à la prise en charge du patient »^{2,3}. Mais qu'en est-il de l'octroi de clés donnant accès au DSQ aux employés non-pharmaciens ?

Dans l'affaire Bourgault⁴, le pharmacien propriétaire avait obtenu des clés d'accès pour des personnes qui ne sont pas des intervenants autorisés à consulter les renseignements collectés par le DSQ. Il a été jugé que l'accès au DSQ avait été fait à des fins non justifiées, puisque ces personnes n'agissaient pas à titre de techniciennes en pharmacie, mais plutôt à titre de consultantes en homéopathie ou en naturopathie.



Pour le chef de la plainte concernant le DSQ, le conseil de discipline a imposé au pharmacien une radiation temporaire de 12 mois.

L'ACCÈS AUX DOSSIERS PATIENTS

Dans l'affaire Angita⁵, des plaintes quasi identiques ont été déposées à l'encontre de 73 pharmaciens propriétaires pour avoir permis à une ou plusieurs personnes agissant pour le compte d'un fabricant de médicaments génériques d'avoir accès aux dossiers patients. Une liste de patients a été remise à ces personnes, qui avaient ensuite accès aux dossiers dans le but de substituer un médicament pour un produit générique de la compagnie Angita, lors du prochain service, le tout en vue d'obtenir un avantage.

Des pharmaciens propriétaires poursuivis, 64 ont été déclarés coupables par le conseil de discipline et, au moment d'écrire ces lignes, ceux-ci sont toujours en attente de connaître la sanction. Le conseil considère qu'en révélant que des personnes ont fait appel à leurs services par l'émission d'une liste de patients et en donnant accès à des renseignements de nature confidentielle, une violation de la confidentialité en deux étapes s'est produite.

TENIR LES CURIEUX À DISTANCE

L'accès par des tiers aux données de votre logiciel de gestion des dossiers-patients devrait susciter certains questionnements.

- Est-ce que le partage de renseignements statistiques ou financiers avec des tiers a pour effet de donner à ces derniers l'accès au contenu de dossiers patients?
- Est-ce que vous vous êtes assuré que l'accès à votre logiciel de gestion des ordonnances à partir de l'extérieur de la pharmacie est adéquatement protégé? (Ex.: par des employés de la pharmacie en télétravail ou à partir du bureau chef de la bannière)

« Que vous pratiquiez en officine, dans un groupe de médecine de famille (GMF) ou en établissement de santé, vous avez couramment accès à de nombreux renseignements confidentiels. »

- Est-ce que la liste des personnes disposant d'un accès au logiciel de gestion des ordonnances est régulièrement revue? Avez-vous pensé à retirer les accès pour les personnes qui ne sont plus à l'emploi de la pharmacie?
- Est-ce que l'employé d'une firme externe, par exemple du soutien technique du logiciel, a préalablement été autorisé à y avoir accès? Est-ce que l'accès a été retiré une fois l'intervention complétée?

En corollaire de votre obligation de protéger l'accès à vos dossiers patients, vous ne pouvez transmettre des informations tirées du DSQ à des tiers, par exemple à des programmes de soutien aux patients (PSP).

EN CONCLUSION

Comme jamais auparavant, vous avez accès à une foule de renseignements de nature confidentielle dans le cadre de l'exercice de votre profession. Il importe de vous rappeler que, comme professionnel de la santé, vous êtes lié par le secret professionnel et devez assurer pleinement votre rôle de gardien de ces renseignements qui vous sont confiés. ◀

¹ Document d'orientation – Les logiciels de gestion au service du pharmacien dans la prise en charge des patients, Ordre des pharmaciens du Québec, <https://www.opq.org/materiel-documentation/document-dorientation-les-logiciels-de-gestion-au-service-du-pharmacien-dans-la-prise-en-charge-des-patients>

² Consultation du DSQ : une limite à ne pas franchir, *L'interaction*, automne 2018, <https://publications.virtualpaper.com/opq/linteraction-v8n1/#12>

³ <https://www.opq.org/pratique-professionnelle/questions-de-pratique/quest-ce-qui-mautorise-a-consulter-le-dossier-dune-personne-au-dsq>

⁴ Pharmaciens (Ordre professionnel des) c. Bourgault, 2019 CanLII 111787 (QC CDOPQ), <https://canlii.ca/t/j3l8p>

⁵ Pharmaciens (Ordre professionnel des) c. Arsenault, 2021 QCCDPHA 103 (CanLII), <https://canlii.ca/t/jln9w>

SAVOIR COMMUNIQUER EN FONCTION DES DIVERSES PERSONNALITÉS

Par Louise Bouchard, 37^e AVENUE

La communication est présente partout dans le quotidien des pharmaciens : pour mobiliser les employés lors d'un changement de procédure, pour expliquer à une patiente son traitement, pour nuancer les propos secs d'un collègue... Savoir à qui on a affaire permet d'améliorer la qualité de ces différentes relations. Voici quelques conseils pour déterminer les traits de personnalité et adapter sa communication en fonction de ceux-ci.



Il existe diverses typologies définissant et caractérisant les types de personnalité. Pour nous guider ici, Marie-Ève Landry, psychologue organisationnelle chez Humance, a choisi l'inventaire des cinq grands facteurs de la personnalité (le modèle *Big Five*).

Cette typologie est facile à retenir, car elle se décline sous l'acronyme OCEAN (ouverture, conscienciosité, extraversion, agréabilité, neuroticisme). Notre personnalité unique vient de la combinaison de ces cinq axes, mais pour chacun d'entre nous, il y a un ou deux traits dominants. « Il n'y a pas de bonne et de mauvaise personnalité, rappelle Marie-Ève Landry. Juste des traits dominants qui nous expliquent qui nous sommes et comment interagir. »

OUVERTURE

Les personnes chez qui ce trait domine aiment la nouveauté, sont toujours prêtes à expérimenter en dehors de leur zone de confort. Elles sont souvent curieuses et créatives. En revanche, celles qui ont peu de ce trait préfèrent le travail routinier, stable et prédictif. « Les premières deviennent des ambassadrices en contexte de changement, tandis que les deuxièmes auront besoin de se faire rassurer dans leur besoin de continuité et de stabilité. »

CONSCIENCIOSITÉ

Ce trait domine chez les gens structurés, organisés et rigoureux. « Un pharmacien dormira tranquille

avec des patients ayant cette personnalité : ils prendront leur traitement méticuleusement. À l'autre bout du spectre de la conscienciosité, on aura une personne plus désorganisée, avec une vision macro, qui oubliera probablement quelques doses. » Il importe donc d'assurer un suivi plus important auprès de ce type de clientèle, en sur-lignant les passages importants dans les documents, par exemple.

EXTRAVERSION

Ce trait mesure la façon dont la personne va diriger son énergie : vers l'extérieur ou vers l'intérieur. Les personnes extraverties parlent beaucoup, aiment être entourées, se sentent énergisées par leur entourage et tolèrent mal la solitude. « Les introverties, elles, ont besoin de solitude, sont davantage en posture d'écoute et peuvent se sentir vidées de leur énergie si elles sont trop longtemps dans un groupe. » Ce sont des personnes qui envoient peu de signaux et affichent une certaine neutralité.

C'est pourquoi un pharmacien voudra valider une bonne compréhension d'un traitement auprès d'une personne introvertie, qui risque de ne pas poser de questions et se contentera de répondre au minimum à celles qui lui sont posées. Il voudra peut-être le faire également auprès de la personne extravertie pour s'assurer que tout est bien clair dans ce flot de paroles!

AGRÉABILITÉ

« C'est l'échelle qui parle le plus de l'empathie, des relations avec des patients et des employés. » Ce trait sera élevé chez les êtres bienveillants, attentionnés et soucieux du bien-être des autres. Il sera faible chez les gens plus froids, directifs et qui gardent une distance avec les autres.

« En contexte de soin et d'accompagnement, ce trait va contribuer à tisser un lien avec l'autre. Mais s'il est trop élevé, ce ne sera pas mieux, car parfois, il y a des choses difficiles à dire à un patient ou à un employé et il faut une certaine froideur pour le faire. Aussi, un leader très agréable aura de la difficulté à prendre des décisions impopulaires. » En fait, explique Marie-Ève Landry, le degré préférable d'agréabilité se situe plus près du centre.

« Il n'y a pas de bonne et de mauvaise personnalité. Juste des traits dominants qui nous expliquent qui nous sommes et comment interagir. »

NEUROTICISME

Les personnes qui ont ce trait élevé ont une forte tendance à vivre des émotions négatives : l'anxiété, la peur, la tristesse et la colère. Elles peuvent aussi être vulnérables et présenter une certaine instabilité. « Mais attention, on ne dit pas qu'elles vont développer des troubles anxieux ou tomber en dépression. » Ce sont des gens plus réactifs, souvent très vigilants et sensibles à tout ce qui se passe dans l'environnement. « C'est souvent un plus pour une organisation. »

Les gens chez qui ce trait est plus faible sont détendus, calmes et stables. Ils peuvent laisser l'impression d'être complètement détachés, ce qui n'est pas nécessairement le cas.

La combinaison gagnante? « Elle n'existe pas, lance Marie-Ève Landry. L'idée est de commencer par se connaître soi-même pour ensuite pouvoir observer les autres et identifier leurs traits. » ◀

FAIRE DES TESTS DE PERSONNALITÉ ?

Pourquoi pas ? Ils peuvent faire l'objet d'une discussion en groupe – avec le sourire ! Et ils peuvent aussi aider à déterminer les profils des membres de son personnel afin de mieux répartir le travail au sein de la pharmacie. Internet en offre à la pelle. En voici deux intéressants :

<http://www.psychomedia.qc.ca/personnalite/test-inventaire-des-cinq-facteurs>

<https://www.16personalities.com/fr/test-de-personnalite>

QUESTION DE PRATIQUE

**PUIS-JE EXÉCUTER UNE ORDONNANCE
PORTANT SUR UNE SUBSTANCE DÉSIGNÉE
ÉMISE PAR UN PRESCRIPTEUR FAISANT L'OBJET
D'UNE RESTRICTION
PAR SANTÉ CANADA ?**



Les avis de restriction qui vous sont envoyés par la poste par Santé Canada, de même qu'aux distributeurs canadiens, vous interdisent de délivrer, de vendre ou de fournir une substance désignée¹ à la suite d'une commande ou d'une ordonnance faite par le prescripteur visé par l'avis. Ces avis concernent également les renouvellements, les exécutions partielles et les ordonnances non servies.

À la réception d'un tel avis, nous vous recommandons :

- de communiquer avec le prescripteur visé afin de connaître les mesures prévues pour rediriger ses patients vers un autre prescripteur ;
- d'aviser toute votre équipe de la situation ;
- de laisser une note au nom de ce prescripteur dans votre logiciel.

À noter : Les tiers payeurs ne sont pas avisés de ces restrictions. Ils ne bloquent donc pas la réclamation.

LA RESTRICTION DEMEURE EN VIGUEUR TANT QUE VOUS NE RECEVEZ PAS UN AVIS INDIQUANT SA LEVÉE.

En contexte de pandémie, et ce, jusqu'en septembre 2026, Santé Canada vous autorise à prolonger les ordonnances de substances désignées prescrites. Vous pourriez donc prolonger l'ordonnance pour une quantité limitée. Avant de prendre cette décision, tenez compte de la situation du patient, des risques encourus à la suite d'un arrêt subit et des délais d'accès à un nouveau prescripteur. N'oubliez pas de justifier votre décision au dossier du patient.

Santé Canada met à votre disposition une [liste des praticiens et pharmaciens](#) visés par un avis de restriction. Elle est mise à jour quatre fois par année.

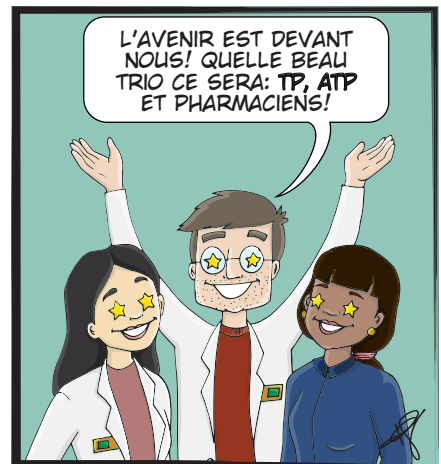
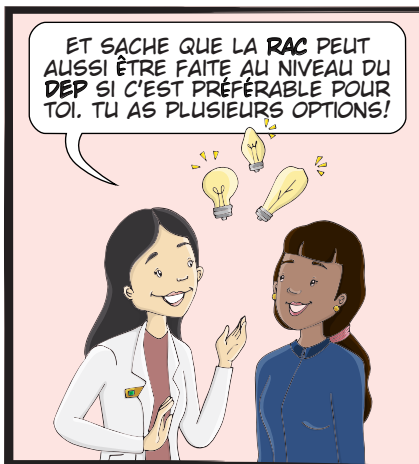
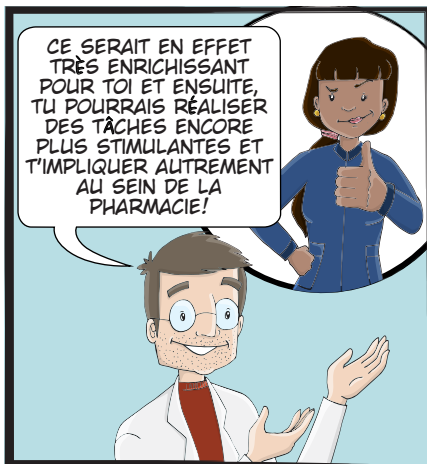
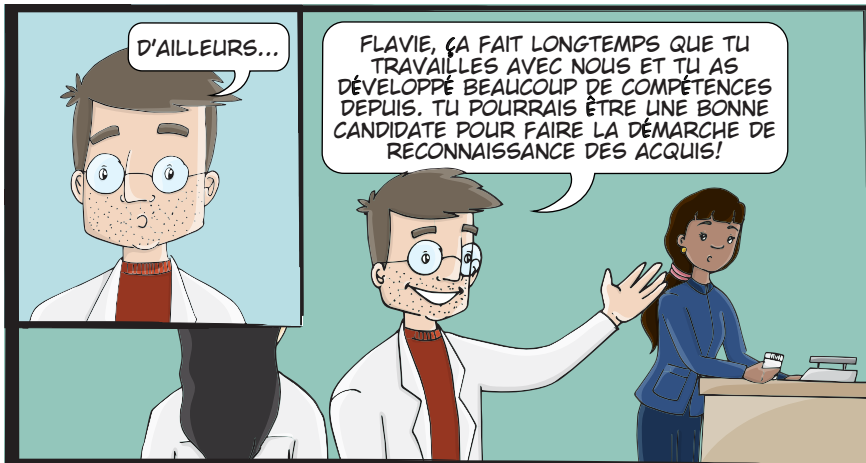
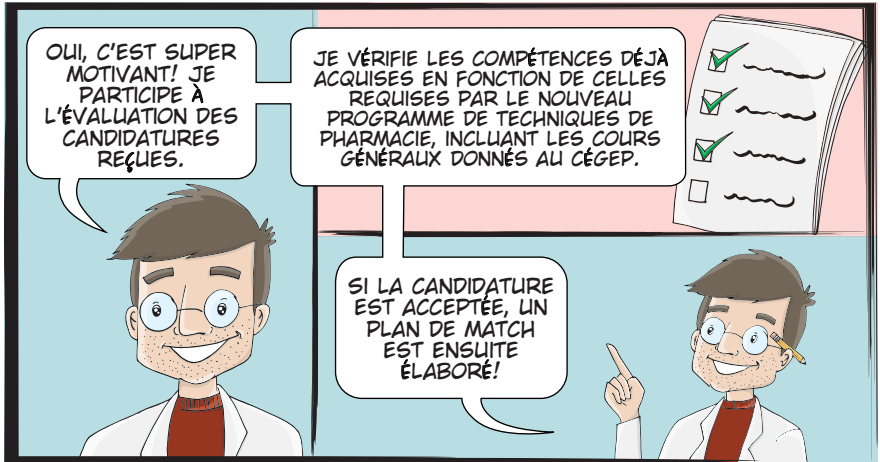
« En contexte de pandémie, et ce, jusqu'en septembre 2026, Santé Canada vous autorise à prolonger les ordonnances de substances désignées prescrites. »

Le bottin des membres du site Web de l'Ordre concerné est une autre source d'information pour connaître les limitations d'un membre. Les liens sont disponibles dans le Tableau pratique – Les professionnels habilités à prescrire au Québec de l'Ordre des pharmaciens du Québec². ◀

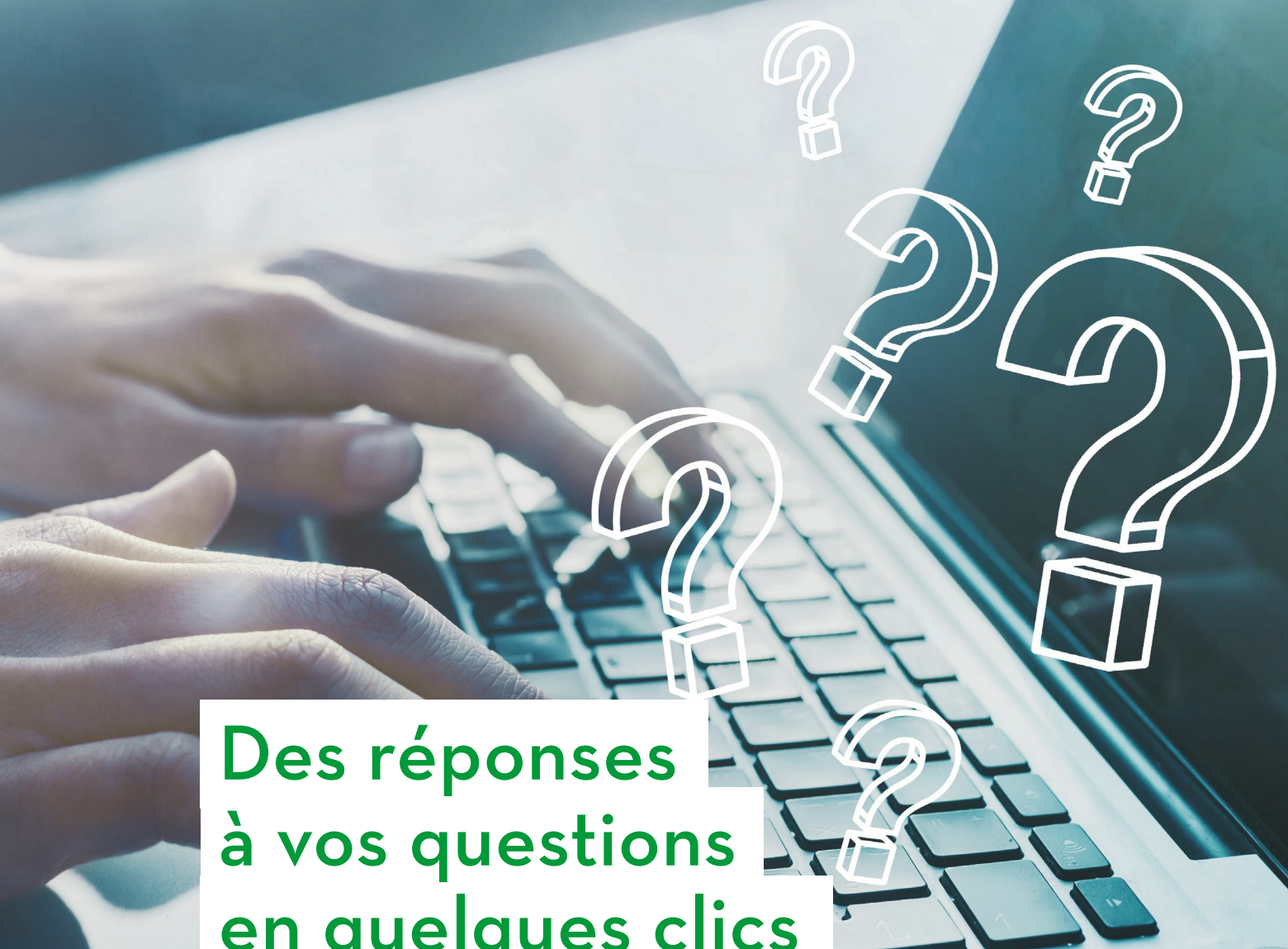
¹ Le terme « substances désignées » englobe les médicaments contenant les stupéfiants, drogues contrôlées et substances ciblées.

² <https://www.opq.org/materiel-documentation/tableau-pratique-les-professionnels-habilites-a-prescrire-au-quebec>

LE PETIT MONDE DE CLÉMENT



Pour en savoir plus sur la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), visitez la page du Service de reconnaissance des acquis sur les sites Web des cégeps et des commissions scolaires offrant le programme.



Des réponses à vos questions en quelques clics

Vous désirez valider certains renseignements ou encore savoir comment procéder dans diverses situation? Visitez notre foire aux questions sur la pratique professionnelle.

Deux façons simples d'accéder à l'information

1

En cliquant sur une thématique
(projet de loi 31, ordonnances,
organisation du travail, etc.)

2

En cherchant
via le moteur
de recherche



ORDRE DES
PHARMACIENS
DU QUÉBEC

Disponible au **opq.org**

Pratique professionnelle > Questions de pratique

DANS LES MÉDIAS

RÉUSSIR À SE FAIRE ENTENDRE SUR LA PLACE PUBLIQUE

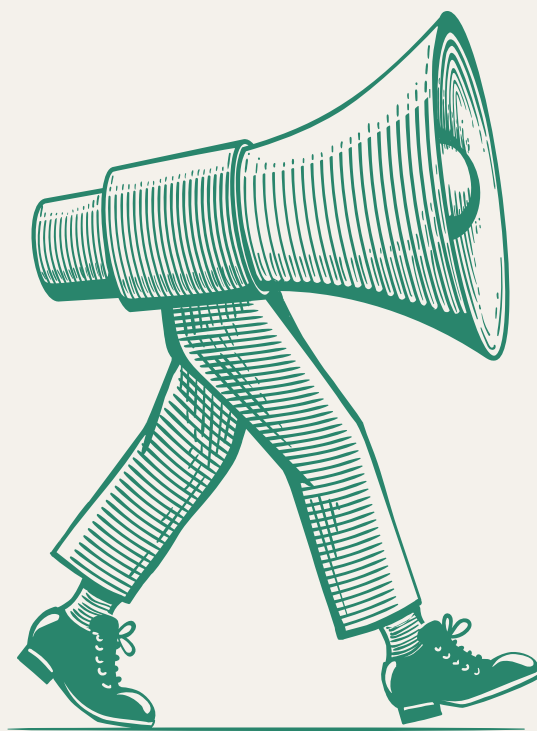
Par **Julie Villeneuve**, directrice des communications et des relations avec les membres et le public

L'annonce récente du Plan santé du gouvernement a donné l'occasion à plusieurs organisations de transmettre leur vision des changements à apporter afin de rendre le réseau plus efficace. Mais comment tirer son épingle du jeu quand des dizaines d'organisations ont un point de vue à faire valoir ?

C'est justement parce que c'est un défi pour toutes les organisations de se faire entendre sur la place publique que des gens se spécialisent dans ce domaine. À l'heure actuelle, il ne suffit plus d'envoyer une lettre ouverte ou de contacter un journaliste pour faire parler de son dossier. Il faut trouver le bon « angle », avoir des exemples très concrets et l'enjeu mis de l'avant doit être considéré comme suffisamment important pour que les médias le relaient. Bref, un ensemble de conditions gagnantes doivent être réunies pour qu'un message soit repris par les médias.

Parfois, de petits éléments auxquels on ne pense pas peuvent avoir leur importance. Lors de l'annonce du Plan santé, beaucoup de médias anglophones ont repris la position de l'Ordre des pharmaciens du Québec. Pourquoi ? D'abord, parce que nous avons la chance d'avoir un très bon porte-parole, et qu'en plus, il s'exprime très bien dans la langue de Shakespeare ! Faire des entrevues dans les deux langues n'est pas une compétence partagée par tous.

Le *timing* est également un élément important. Un même communiqué de presse peut obtenir beaucoup ou peu de retombées, selon le moment de sa publication. Beaucoup de facteurs entrent en ligne de compte dans la réceptivité que recevra un message ; certains sont prévisibles, d'autres pas. Prévoir une annonce importante le jour du décès (imprévisible) d'une personnalité publique, d'un tremblement de terre ou de la démission d'un ministre, c'est juste un manque de chance pour une organisation.



Lors du dernier exercice de planification stratégique, des pharmaciens ont mentionné que l'Ordre n'était pas suffisamment présent sur la place publique. La présente chronique a d'ailleurs vu le jour à la suite de ces commentaires, afin de présenter plus clairement ce qui se fait en cette matière à l'Ordre. Depuis, les interventions se sont multipliées, entre autres sur les médias sociaux, grâce notamment à l'arrivée d'un conseiller dans ce domaine.

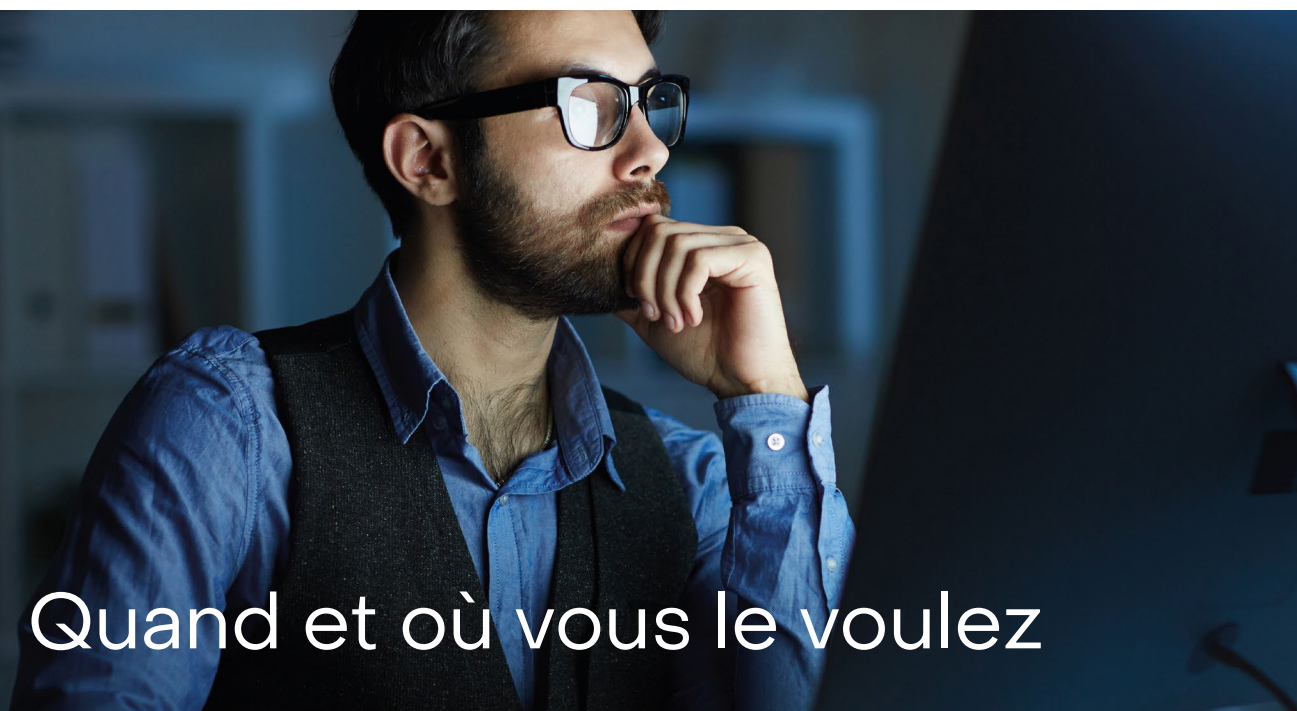
Mais cela demeure un objectif constant de faire notre place : véhiculer adéquatement nos positions, trouver le ton juste, sans édulcorer nos messages. ◀

Centre de formation continue
universitaire en soins
et sciences pharmaceutiques



Votre portail de formation pour améliorer
vos compétences professionnelles.

FOCUS



Quand et où vous le voulez

Nos formations sont 100 % en ligne. Assistez en direct ou consultez les versions enregistrées quand **vous** êtes disponibles.

Accédez à des connaissances d'avant-garde et une docuthèque exclusive aux membres.

Visitez le catalogue.focus.umontreal.ca
et trouvez votre formation.

flexibilité

heures
admissibles

axées sur
votre **réalité**

Faculté de pharmacie

Université 
de Montréal et du monde.



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

Présent pour vous



**AFFICHEZ UNE
OFFRE D'EMPLOI**
et trouvez le pharmacien
qu'il vous faut!

Nous vous proposons un forfait qui inclut :

- L'affichage en ligne de votre offre d'emploi pendant 30 jours
- La diffusion de votre offre dans *La Dépêche*

**Un service simple, rapide, qui permet de joindre
les 10 000 pharmaciens du Québec!**

Pour en savoir plus : opq.org/offres-demploi